

Contrat de fourniture de légumineuses fourragères

pour l'alimentation en élevage

CAMPAGNE 2024

Ce contrat engage :

- **Le demandeur** : (Raison sociale)
(N° PACAGE) :

et

- **l'éleveur** : (Raison sociale)
(N° PACAGE) :

ATTENTION le même numéro PACAGE doit être saisi dans TELEPAC

Le demandeur s'engage à cultiver en culture principale et à livrer à l'éleveur : * champs obligatoires

..... ha *(préciser la superficie) de légumineuses fourragères pures ou en mélange entre elles ou en mélange avec d'autres espèces de céréales ou d'oléagineux

..... * (préciser les espèces entrant dans la composition du fourrage),

issus de la récolte de la campagne *(préciser l'année de récolte du fourrage) OU issus des récoltes des campagnes * (préciser les années de récolte du fourrage si le

contrat est pluriannuel).

L'éleveur s'engage¹ :

- ✓ à prendre livraison de l'ensemble du fourrage précisé ci-dessus,
- ✓ ET à déposer un dossier PAC pour déclarer ses effectifs autres que bovins (dans la rubrique « effectifs animaux »,
- ✓ ET à satisfaire les conditions d'éligibilité relatives au seuil de 5 UGB herbivores ou monogastriques.

Fait en 2 exemplaires à, le

Le demandeur : <i>Nom, prénom,</i> <i>signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>	L'éleveur : <i>Nom, prénom,</i> <i>signature (de tous les associés pour un GAEC)</i>
--	---

¹ Cf. la notice PAC_2024 « dispositions particulières aux aides couplées aux productions végétales » disponible sous TELEPAC